



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2022
Français
Original : arabe/anglais/français/
espagnol

Soixante-dix-septième session
Point 99 gg) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Réponses reçues des gouvernements	3
Australie	3
Burkina Faso	5
Cambodge	6
Honduras	7
Inde	8
Liban	9
Mexique	10
Pologne	11
Serbie	12
Suisse	14
Trinité-et-Tobago	16
III. Réponses reçues du système des Nations Unies	18
Agence internationale de l'énergie atomique	18
Bureau des affaires de désarmement de l'ONU	19
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	22

* [A/77/50](#).



IV. Réponses reçues d'autres organisations internationales	24
Communauté de développement de l'Afrique australe	24
Union européenne	26

I. Introduction

1. Dans sa résolution 75/48 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'Assemblée générale a exhorté les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales concernées, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées à promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes où sont prises des décisions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et à renforcer la participation effective des femmes aux travaux des organisations dont les activités concernent le désarmement.

2. L'Assemblée générale a également engagé les États Membres à mieux prendre la mesure des conséquences de la violence armée, en particulier les répercussions du trafic d'armes légères et de petit calibre sur les femmes et les filles, notamment en élaborant des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et en renforçant la collecte de données ventilées par sexe et par âge, et à établir des critères nationaux d'évaluation des risques appropriés qui contribuent efficacement à prévenir l'utilisation d'armes pour commettre des actes de violence contre les femmes.

3. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et de lui faire rapport, à sa soixante-dix-septième session, sur l'application de la résolution 75/48. Le présent rapport fait suite à cette demande.

4. À cet égard, une note verbale a été adressée à tous les États membres, aux entités des Nations Unies concernées et à d'autres organisations internationales pour solliciter leur avis sur le sujet. Les réponses reçues ou leurs résumés analytiques figurent aux sections II, III et IV du présent rapport. Les avis reçus après le 31 mai 2022 seront affichés sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement dans la langue de l'original.

II. Réponses reçues des gouvernements

Australie

[Original : anglais]

[31 mai 2022]

L'Australie soutient fermement la participation pleine et égale des femmes au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements ainsi que la mise en œuvre de la résolution 75/48. Les réponses aux défis mondiaux et régionaux tenant compte des questions de genre occupent une place centrale dans la politique étrangère de l'Australie car elles sont indispensables à la stabilité, la sécurité et la prospérité. L'établissement d'un lien entre la résolution 75/48 et les programmes connexes – notamment celui concernant les femmes et la paix et la sécurité et les objectifs de développement durable – facilite la réalisation d'objectifs qui se renforcent mutuellement.

L'Australie a pris un certain nombre de mesures pour mettre en œuvre la résolution 75/48 et promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, notamment :

- Le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité 2021-2031 qui met en avant l'objectif que s'est donné le pays d'accroître la participation et la présence des femmes à des postes à responsabilité dans les secteurs de la sécurité

et de la diplomatie¹. L'Australie promeut cet objectif de plusieurs manières, notamment grâce aux efforts de sensibilisation déployés par son Ambassadrice pour les femmes et des filles.

- L'Australie est fière d'avoir des femmes qui la représentent, tant au niveau national qu'international, s'agissant des questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, en particulier :
 - La première Ambassadrice (2020-2022) de l'Australie pour la maîtrise des armements et la lutte contre la prolifération, Amanda Gorely, actuellement Ambassadrice chargée des questions de désarmement à Genève.
 - Sally Mansfield, qui était alors Ambassadrice de l'Australie chargée des questions de désarmement, a assuré la présidence de la deuxième session de la Conférence du désarmement en 2020.
 - Plusieurs femmes expertes ont été désignées pour participer à plusieurs réunions du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire des Nations Unies.
 - L'Australie applique la formule 40/40/20 (40 % de femmes, 40 % d'hommes, 20 % ne tenant pas compte du genre) à ses délégations dans tous les forums multilatéraux sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.
- L'Australie préconise l'inclusion d'engagements et de formulations qui tiennent dûment compte des questions de genre dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Au cours de la présidence australienne de la Conférence du désarmement en 2020, elle a proposé un amendement technique visant à introduire un langage neutre du point de vue du genre dans le règlement intérieur, lequel constitue une étape vers une participation pleine, égale et effective, et continue de s'engager dans ce sens.
- L'Australie se félicite de l'importance croissante accordée à l'égalité des sexes et aux questions de genre au cours de ce cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et continuera d'œuvrer à cet effet. Elle a coparrainé les documents de travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement « Integrating gender perspectives in the implementation of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons »², soumis à la Commission préparatoire du TNP de 2019, et « From Pillars to Progress: Gender Mainstreaming in the Nuclear Non-Proliferation Treaty »³, soumis à la dixième Conférence d'examen du TNP.
- Alors qu'elle coprésidait le Groupe des amis des femmes dans le domaine nucléaire, qui comprend 35 États membres, l'Australie a travaillé en consultation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour identifier des initiatives concrètes visant à accroître la représentation des femmes au sein de l'Agence, notamment la formation de femmes éducatrices, et en 2022 elle affecté une partie de sa contribution au programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA, à l'intention des femmes des pays insulaires du Pacifique.
- L'Australie soutient fermement le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, dans le cadre

¹ Australie, Plan national d'action pour les femmes et la paix et la sécurité 2021-2031 (2021), p. 49.

² [NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27](#).

³ [NPT/CONF.2020/WP.54](#).

duquel les donateurs sont convenus que les propositions doivent démontrer qu'elles tiennent compte des questions de genre.

- L'Australie accorde systématiquement la priorité au programme d'assistance à la lutte antimines qui tient compte des questions de genre et a été heureuse de soutenir la traduction des Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines.
- L'Australie a fait de la diversité et de l'égalité des sexes l'une de ses valeurs fondamentales dans le cadre de sa stratégie intitulée « International Cyber and Critical Engagement Tech Strategy » et a lancé, avec le Canada, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis, le programme de bourses « Women in International Security and Cyberspace ».

Malgré le travail essentiel accompli par les femmes, elles continuent d'être sous-représentées, notamment aux postes de direction, de représentation et d'influence. Les États Membres peuvent prendre des mesures pratiques pour favoriser la participation pleine et égale des femmes au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Par exemple, ils peuvent approfondir leur compréhension du genre en tant que question transversale dans la sécurité internationale, et systématiser les analyses intersectorielles de genre, y compris les données ventilées. L'Australie encourage également les États Membres à reconnaître, promouvoir et célébrer la contribution des femmes dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La diversité et l'inclusion des questions de genre doivent être prises en compte lors de la nomination de membres de délégations, d'experts ou de participants à des tables rondes.

Les États Membres devraient également chercher à renforcer l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion dans les structures, les politiques et les lieux de travail des organisations œuvrant dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Elle pourrait également inclure la nomination de spécialistes des questions de genre et la mise à disposition de ressources appropriées pour intégrer ces considérations.

Pour plus de détails, nous encourageons les États Membres à consulter la contribution de l'Australie au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [75/48](#) de l'Assemblée générale qui figure dans son intégralité sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement.

Burkina Faso

[Original : français]
[31 mai 2022]

Le Burkina Faso dans ses politiques publiques, fait de la question du genre en général et de la femme en particulier, une priorité majeure. Ainsi, dans la lutte pour le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, les femmes sont au cœur des préoccupations.

Afin de lutter contre la pauvreté et pour la résilience des femmes, le Burkina Faso a mis en place des ressources uniquement dédiées afin de promouvoir l'autonomisation économique de celles-ci. Ces ressources permettent aux femmes de créer des activités génératrices de revenus et de s'insérer dans le tissu économique du Burkina Faso. Cette autonomisation permet aux femmes d'échapper à certaines formes de violences, dont la violence armée dans la société.

Quant à la non-prolifération et à la circulation illicite des armes, les femmes sont des actrices majeures : elles sont victimes des violences armées mais peuvent aussi être des auteurs desdites violences ou complices.

Le Burkina Faso a ratifié le Traité sur le Commerce des armes (TCA) ainsi que la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Alors que le premier instrument juridique régule le commerce des armes classiques sur le plan international, le second quant à lui, lutte contre la prolifération, les transferts, l'usage, la fabrication, etc. dans l'espace communautaire ouest-africain. Le Burkina Faso fait sienne les dispositions de l'article 7.4 du Traité sur le commerce des armes, selon lesquelles : « Lors de son évaluation, l'État Partie exportateur tient compte du risque que des armes classiques visées à l'article 2 1) ou des biens visés aux articles 3 ou 4 puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission ». Autrement dit, le Burkina Faso, qui est depuis sept (7) ans victime d'attaques et d'enlèvements terroristes sur son territoire est très vigilant en ce qui concerne les transferts d'armes sur son territoire ou à travers sa juridiction. Il s'assure que ces transferts ne serviront pas à commettre des actes de violences graves à l'égard des femmes, des filles, des enfants et des personnes vulnérables.

Lors de ces attaques terroristes attribuées à des individus armés terroristes, des femmes et des enfants ont été tués dans certaines localités du pays. Cette situation a aussi engendré plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays dont la majorité est constituée de femmes et d'enfants qui vivent dans des conditions précaires et n'arrivent plus à avoir accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, etc.

Aussi, du fait de sa position géographique en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso subit l'impact négatif des armes sur sa population en général et sur les femmes et les enfants en particulier. En effet, il partage plus de 1 300 kilomètres de frontières poreuses avec la République sœur du Mali. La crise libyenne de 2011 a essaimé les armes dans ce pays qui étaient entre les mains de groupes terroristes et sécessionnistes.

Le Burkina Faso seul ne peut garantir la maîtrise des armements à cause de la situation sécuritaire délétère qui prévaut dans la zone sahélienne. Seule une synergie d'actions des pays résolument engagés de la région pourra permettre de trouver une solution qui s'aligne sur le concept femmes désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements. Compte tenu de tout ce qui précède, le Burkina Faso souhaite la contribution des autres pays frères, des organisations et organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux pour que le désarmement des groupes armés non étatiques et la maîtrise des flux d'armements devienne la priorité primordiale.

Cambodge

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

La résolution porte sur la question intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » qui a été approuvée le 7 décembre 2020. Elle avait été proposée par le Premier Ministre de Trinité-et-Tobago en septembre 2010 dans le but de faire face aux conséquences de la guerre sur les femmes et de promouvoir leur participation aux mécanismes de résolution des conflits et au maintien de la paix. Le Royaume du Cambodge n'a pris aucune mesure au niveau

national en rapport avec cette résolution, bien qu'il ait signé le Traité sur le commerce des armes (TCA) le 10 octobre 2013.

À l'appui des dispositions juridiques internationales visant à éliminer les armes nucléaires et les armes de destruction massive au niveau national, régional et mondial, le Cambodge a mis en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies et s'est conformé aux dispositions prises par un certain nombre d'organisations et aux accords internationaux sur la réduction des risques posés par les armes ou les matières nucléaires, à savoir :

- Le Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire élaboré par l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- L'initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) de l'Union européenne ;
- L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ;
- Des accords avec les pays partenaires.

En outre, le Cambodge a promulgué de nombreuses lois et réglementations nationales pour atténuer les risques nucléaires, notamment :

- La Constitution du Royaume du Cambodge ;
- La loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- La loi sur les douanes ;
- La loi sur la lutte contre le terrorisme ;
- La loi sur l'interdiction des armes chimiques, nucléaires, biologiques et radiologiques ;
- La loi sur la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Le Cambodge a également mis en place des institutions nationales chargées des questions liées au secteur nucléaire, telles que :

- L'Autorité nationale pour la prévention des armes chimiques, nucléaires, biologiques et radiologiques ;
- Le Ministère des mines et de l'énergie ;
- Le Ministère de la santé ;
- La Direction générale des douanes et accises ;
- Le Secrétariat du Comité contre le terrorisme.

Honduras

[Original : espagnol]
[17 mai 2022]

En réponse à la demande faite aux États Membres par le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies concernant la mise en œuvre de la résolution 75/48 relative au point subsidiaire intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », le Honduras est d'avis que les femmes et

les hommes doivent bénéficier des mêmes chances, et qu'en outre dans le cadre du respect des droits de l'homme et dans ce cas précis de l'égalité des sexes, les Forces armées sont disposées à se conformer strictement aux instruments internationaux et aux résolutions des Nations Unies ayant pour objectif d'instaurer l'égalité entre les sexes dans tous les domaines et processus de prise de décisions.

Inde

[Original : anglais]

[31 mai 2022]

L'Inde attache une grande importance à la promotion de l'égalité des sexes et à une véritable participation des femmes à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Elle se félicite que la résolution [75/48](#) reconnaisse la nécessité de renforcer encore le rôle que jouent les femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et en particulier de faciliter leur participation et représentation dans les mécanismes de prise de décision, de planification et d'exécution liés au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Les conflits armés ont des conséquences dévastatrices sur la vie et la dignité des femmes. La nature évolutive de la conduite des hostilités, faisant intervenir des acteurs armés non étatiques, fait courir aux femmes et aux filles, dans des pays déchirés par la guerre et où la situation humanitaire est fragile, un risque élevé d'être victimes de violence et de discrimination.

L'Inde est consciente que pour relever des défis aussi complexes, une coopération, une collaboration et une coordination étroites sont nécessaires entre les États Membres et les autres parties prenantes concernées, dans de multiples enceintes et de manière durable. Elle participe activement à divers forums des Nations Unies qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes et accélèrent les progrès dans ce domaine. L'Inde fait également partie des principaux contributeurs à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) depuis sa création.

Des femmes ont occupé des postes de direction au sein des ministères indiens des affaires étrangères et de la défense et ont dirigé les initiatives mises en œuvre par l'Inde en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Les Indiennes jouent un rôle de premier plan dans l'action menée par les Nations Unies et diverses organisations internationales et occupent des postes importants en qualité de négociatrices. C'est grâce aux efforts sans relâche déployés par Hansa Mehta, déléguée de l'Inde à la Commission des droits de l'homme en 1947-1948, que le membre de phrase « tous les hommes naissent libres et égaux » a été remplacé par « tous les êtres humains naissent libres et égaux » dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 1953, Vijay Lakshmi Pandit a été la première femme élue présidente de l'Assemblée générale. Au fil des ans, plusieurs ambassadrices ont représenté de manière tout à fait satisfaisante les intérêts de l'Inde dans diverses instances multilatérales traitant des questions de désarmement et de sécurité internationale, notamment la Conférence du désarmement, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Inde se félicite que Muanpui Saiawi, son experte qui participe au Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, préside les trois sessions du Groupe pour la période 2022-23.

L'Inde travaille en étroite collaboration avec ONU-Femmes, les opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies concernés pour faire progresser le rôle et la participation des femmes s'agissant des questions liées à la sécurité internationale. Sa contribution à la Mission des Nations Unies au Liberia sous la forme d'une unité de police féminine constituée a représenté le tout premier contingent féminin dans l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a été saluée comme un modèle par l'Organisation lors du retrait de la Mission en mars 2018.

Nous sommes fermement attachés au renforcement des capacités pour compléter les divers efforts transversaux visant à promouvoir la participation et l'action des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, l'Inde encourage activement la participation de femmes diplomates à son programme annuel de bourses lancé en 2019 dans les secteurs du désarmement et de la sécurité internationale. En partenariat avec ONU-Femmes, elle a organisé des formations spécialisées à l'intention des femmes officiers militaires au Centre pour le maintien de la paix de l'ONU à New Delhi. Elle a également pris l'initiative d'accueillir des cours de formation spécialisée sur la violence sexuelle dans les situations de conflit armé destinés aux soldats de la paix.

L'Inde se réjouit des efforts déployés par les États Membres pour intégrer les questions de genre et promouvoir une participation égale des femmes aux différents instruments et instances dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et rapports du Groupe d'experts gouvernementaux portant sur les questions de désarmement et de sécurité internationale exhortent la communauté internationale à atteindre cet objectif et bénéficient du soutien de l'Inde.

L'Inde est prête à contribuer à d'autres efforts internationaux – tant sur le plan normatif que sur le plan pratique – pour promouvoir la participation et le rôle des femmes dans le désarmement et la sécurité internationale.

Liban

[Original : arabe]
[31 mai 2022]

Le Ministère de la défense nationale indique que l'autonomisation des femmes et le renforcement de leur rôle dans le domaine du désarmement passent par leur intégration dans les unités actives dans le domaine du désarmement et la non-prolifération, comme c'est actuellement le cas dans l'Armée libanaise, qui compte des femmes dans toutes ses unités.

Mexique

[Original : espagnol]
[31 mai 2022]

Le Mexique soumet le présent document en application de la résolution [75/48](#) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » dans laquelle il est demandé au Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Les questions de genre acquièrent une importance chaque fois plus grande dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies et aux efforts déployés par la communauté internationale, l'action menée à cet effet s'appuie désormais sur une base solide.

Le Mexique accorde un intérêt tout particulier au rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans les négociations, la consolidation et le maintien de la paix, la réponse humanitaire et la reconstruction à l'issue d'un conflit. Leur participation pleine et égale à toutes les initiatives destinées à préserver et à promouvoir la paix et la sécurité est considérée comme très importante.

En janvier 2020, le Mexique a annoncé l'adoption d'une politique extérieure féministe ayant pour objectif de réduire les écarts et les inégalités de genre afin de bâtir une société plus juste et plus prospère. Il est ainsi devenu le premier État d'Amérique latine à mettre en œuvre une telle politique.

Pour le Mexique, l'intégration des questions de genre implique la participation pleine et égale des hommes et des femmes. Leur prise en compte dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements pourrait faciliter les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

La promotion et la prise en compte de l'égalité des sexes ainsi que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été des priorités pour le Mexique durant son mandat au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en tant que membre non permanent pour la période 2021-2022.

Le Mexique copréside actuellement le groupe informel d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité. En 2021, le groupe s'est réuni huit fois pour formuler des recommandations dans le cadre des conflits ci-après inscrits à l'ordre du jour du Conseil : Afghanistan, Haïti, Liban, Libye, Mali, Somalie, Soudan du Sud et Yémen. Il a en outre organisé une réunion avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le Mexique a été à l'origine de la résolution [2616 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité sur les conséquences des armes légères et de petit calibre pour la paix et la sécurité internationales, laquelle exhorte les États Membres à adopter systématiquement, dans le cadre de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre des programmes de lutte contre le trafic illicite et le détournement d'armes et de matériel connexe de tous types, des approches tenant compte des effets disproportionnés que les flux du trafic illicite d'armes ont sur les femmes et les enfants sachant qu'il importe que les femmes participent pleinement et véritablement à ces efforts, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Lors de la dernière Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix (Séoul, 7 et 8 décembre 2021), le Mexique a annoncé qu'il envisageait d'augmenter le déploiement de femmes en tenue spécialisées dans les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la justice militaire, la psychologie et le travail social.

Durant cette période, 19 femmes en tenue des forces armées mexicaines ont été déployées dans quatre opérations de maintien de la paix : Inde et Pakistan, Mali, République centrafricaine et Sahara occidental ainsi que dans la mission politique spéciale en Colombie. Actuellement, environ 35 % du personnel mexicain déployé dans des opérations de maintien de la paix sont des femmes.

Conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en 2021, le Centre d'entraînement conjoint pour les opérations de maintien de la paix au

Mexique (CECOPAM) a dispensé le cours essentiel de formation préalable au déploiement axé sur les questions de genre proposé par l'ONU.

En janvier 2021, il a présenté son premier plan national d'action conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le premier rapport sur le suivi de sa mise en œuvre sera présenté au cours du premier semestre de 2022.

Lors du Forum Génération Égalité qui s'est tenu en 2021, le Mexique a lancé le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et a souscrit à cinq engagements prioritaires en matière de genre.

Dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Mexique continue de participer au Groupe des amis des femmes dans le domaine nucléaire créé en 2017, lequel a pour objectif de promouvoir l'action collective menée pour accroître la représentation des femmes au Secrétariat de l'Agence grâce à des initiatives concrètes.

Le Mexique continuera de participer à toutes les initiatives des organisations et instances internationales de désarmement qui ont pris des mesures pour renforcer la prise en compte des questions de genre, augmenter la participation des femmes dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements ainsi que de la prévention et du règlement des conflits et du maintien de la paix.

Pologne

[Original : anglais]

[31 mai 2022]

La Pologne déploie des efforts constants en faveur d'une participation pleine, égale et effective des femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité. Il est indispensable d'assurer l'égalité d'accès aux emplois pour que les femmes soient représentées dans tous les débats et processus de prise de décision, y compris en ce qui concerne les affaires de désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, notamment dans le cadre de la prévention et de la réduction des conflits armés qui sont sources de violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles.

La Pologne a soutenu la résolution [75/48](#) de l'Assemblée générale intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » et s'est jointe au groupe de coauteurs de ce document. Les dispositions de la résolution sont conformes à l'engagement actif de la Pologne en faveur de la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour les femmes et la paix et la sécurité.

Conformément aux priorités de son Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité (2018-2023), la Pologne soutient toutes les activités visant à améliorer la participation des femmes aux initiatives de prévention des conflits et de désarmement. Des mécanismes plus inclusifs intégrant les questions relatives aux femmes et aux jeunes sont essentiels pour faire face aux défis actuels et futurs en termes de sécurité.

L'une des priorités de ce Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité est de lutter contre les violences sexuelles commises en période de conflit et la violence à l'égard des femmes et des filles. Par conséquent, la Pologne s'engage à prendre des mesures concrètes pour éliminer ces phénomènes, ayant à l'esprit les tendances de plus en plus inquiétantes à recourir à la violence comme arme de guerre. Il est tout aussi important d'accorder protection et assistance aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre commises en période de conflit.

La Pologne s'efforce de garantir que les femmes soient représentées à tous les niveaux de ses délégations dans les réunions internationales sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et prend des mesures pour faciliter leur participation aux processus de formulation des politiques, de planification et de mise en œuvre dans ce domaine.

Elle soutient les déclarations préconisant le renforcement des liens entre les cadres multilatéraux de désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En 2021, la Pologne a cosigné la lettre adressée à la Haute-Représentante de l'ONU pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, lui exprimant sa gratitude pour son soutien à la proposition de mise à jour technique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement afin de tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'occasion de sa session de 2021 (aucun consensus n'a pu être dégagé à cet égard en 2021). À la séance plénière de la Conférence du désarmement en mars 2022, la Pologne s'est associée à la déclaration conjointe sur la participation des femmes aux travaux de la Conférence.

La création de mécanismes efficaces pour une coopération renforcée et une plus grande synergie entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme de désarmement renforcera les efforts conjoints de mise en œuvre visant à accroître le rôle des femmes dans les processus de paix. Elle contribuera en outre largement au développement des compétences et des capacités de tous les acteurs concernés par ces deux domaines.

Conformément au paragraphe 6 de la résolution [75/48](#), la Pologne prend des mesures pour donner aux femmes des moyens d'action leur permettant de participer à la conception et à la mise en œuvre des initiatives de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, y compris grâce au mentorat, à la création de réseaux, au partage des connaissances et à des activités de renforcement des capacités. Par exemple, dans ce dernier domaine, elle soutient fermement le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui porte le nom – et nous en sommes fiers – de la plus grande scientifique polonaise, à laquelle ont été décerné deux Prix Nobel dans deux disciplines, la chimie et la physique. Elle a pour objectif d'encourager les jeunes femmes et de les aider à faire carrière dans un domaine lié au nucléaire, y compris la non-prolifération nucléaire et d'accroître la participation globale des femmes dans le secteur de la science et de la technologie nucléaires.

La Pologne réaffirme sa volonté de contribuer à faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et soutient leur participation pleine et égale aux discussions, processus et prises de décision concernant tous les aspects du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Serbie

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Situation des femmes au Ministère de la défense et au sein des Forces armées serbes

Le Ministère de la défense et les Forces armées serbes ont inscrit le concept d'égalité de genre dans le cadre de leurs engagements stratégiques des précédentes années et en 2021, ils ont continué d'appliquer le plan et les mesures prises pour accroître la représentation des femmes et leur participation à toutes les tâches sur un même pied d'égalité que les hommes. De même, lors du deuxième semestre de 2021,

des mesures ont été prises en vue de la création d'une unité administrative interne spéciale (dans le secteur des ressources humaines) chargée de planifier, de suivre et de promouvoir l'application de politiques d'égalité d'accès aux emplois et de faire rapport à ce sujet, y compris l'intégration des questions de genre.

Conformément aux deux premiers plans nationaux d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325(2000) du Conseil de sécurité de l'ONU intitulée « Femmes et paix et sécurité », le Ministère de la défense a mis en place plusieurs mécanismes spéciaux pour appliquer l'égalité de genre et proposé des mesures pour la renforcer, à savoir :

- Le Conseil politique de mise en œuvre du Plan national d'action (2017-2020) a été constitué par décision du Gouvernement datée du 10 novembre 2021 avec une nouvelle composition.
- Le 16 mars 2021, il a été décidé de nommer le Colonel Snežana Vasić en qualité de conseiller auprès du Ministère de la défense pour la mise en œuvre du Plan national d'action 2017-2020 en tant que mécanisme d'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes des organismes de l'administration publique et des autorités locales pour instaurer les conditions préalables nécessaires à la réalisation des objectifs de ce plan.
- En raison de changements de personnel et de la nécessité d'élargir les activités et compétences du groupe d'analyse pour le suivi de la mise en œuvre du Plan national d'action, lequel a été créé sur décision du Ministère de la défense et qui est constitué de représentants des unités administratives du Ministère de la défense et des Forces armées, un nouveau groupe a été constitué le 23 novembre 2021.
- La liste des « personnes de confiance » chargées de fournir une assistance collégiale en cas de discrimination fondée sur le genre et dont le mandat et les tâches sont encadrés par une réglementation interne spéciale (instruction) a été mise à jour pour l'ensemble du Ministère de la défense et des Forces armées serbes au cours du deuxième semestre de 2021.
- Un outil supplémentaire est utilisé pour appliquer l'analyse des questions de genre à la planification du budget.

Ces mécanismes concernent le Ministère de la défense et les Forces armées serbes bien qu'il n'existe actuellement pas de Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (le précédent portait sur la période 2017-2020) et contribuent pleinement à l'instauration de l'égalité des sexes dans l'appareil de défense. En outre, les unités administratives du Ministère de la défense et de l'État-major général des forces armées ont désigné des personnes pour assurer le suivi de l'application du principe d'égalité de genre au sein de leurs unités administratives et font périodiquement rapport au Conseiller du Ministère de la défense pour la mise en œuvre du Plan national d'action.

Il est important de noter que, dans le cadre de la mise en œuvre du système actuel de suivi, de formation et de promotion du personnel, le Ministère de la défense et les Forces armées serbes veillent à ne pas attribuer des fonctions sur la base du genre mais tiennent compte des compétences requises pour leur exercice. Même si le pourcentage de femmes occupant des postes de commandement et de direction (officiers, sous-officier et civils) par rapport au nombre total de ces postes au Ministère de la défense et dans les Forces armées n'était que de 9,53 % en 2021, la tendance est toutefois positive car il est en légère augmentation par rapport à 2020.

En 2021, sur les 559 fonctionnaires du Ministère de la défense et membres des Forces armées qui ont participé à des opérations extérieures multinationales, 77 étaient des femmes, soit 13,77 %. Pour 2022, la participation des femmes devrait atteindre 14 % du total des effectifs déployés pour les Forces armées serbes.

En 2021, 23,89 % des effectifs du Ministère de la défense et des Forces armées serbes étaient des femmes, soit une augmentation de près de 1 % par rapport à 2020. On retrouve cette tendance à la hausse dans toutes les catégories de personnel des Forces armées serbes, avec 8,63 % de femmes parmi les officiers, 3,05 % parmi les sous-officiers, 16,08 % parmi les soldats de métier, le pourcentage de femmes fonctionnaires dans l'armée et de femmes soldats étant le plus élevé et atteignant 53,75 %.

Suisse

[Original : anglais]
[17 mai 2022]

La Suisse est convaincue que l'égalité des sexes est une condition essentielle pour continuer à promouvoir une paix stable, résiliente et durable et que la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits ainsi qu'à la politique de sécurité est primordiale. À cet effet, elle applique une politique étrangère tenant compte des questions de genre dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Dans l'ensemble, la Suisse s'efforce d'intégrer des approches tenant compte des questions de genre dans toutes ses activités en la matière et notamment dans les programmes opérationnels. Elle estime que le renforcement de l'égalité d'accès aux emplois et du rôle des femmes sont des éléments essentiels de la maîtrise des armements et des politiques de désarmement. C'est pourquoi, dans la stratégie de maîtrise des armements et de désarmement pour 2022-2025 qu'elle a adoptée récemment, elle accorde une attention toute particulière aux questions de genre et à la participation égale des femmes dans tous ces domaines. Les efforts déployés par la Suisse à cet effet s'inscrivent également dans le cadre de son quatrième plan d'action national 2018-2022 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan est assorti d'objectifs subsidiaires sur la protection des femmes et des filles par le contrôle du commerce des armes de petit calibre, une meilleure participation des femmes et la prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

La Suisse tient systématiquement compte des questions de genre (et les aborde) dans ses déclarations, que ce soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou dans le contexte d'autres régimes pertinents de maîtrise des armements et des efforts de désarmement. Nous soutenons en outre plusieurs initiatives afin de garantir que ces questions soient mieux intégrées dans les processus multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement, qu'il s'agisse de traités tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ou du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour n'en citer que quelques-uns.

Conformément à sa stratégie de maîtrise des armements et de désarmement, la Suisse a pour objectif d'intégrer la lutte antimines ainsi que la gestion des armes légères et de petit calibre et des munitions dans la consolidation de la paix, en tenant compte des questions de genre. En contribuant au financement du budget de base du Centre international de déminage humanitaire de Genève, la Suisse soutient

l'application des Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines et encourage ainsi la prise en compte des questions de genre par les partenaires concernés. Ces directives permettent à un grand nombre d'acteurs de la lutte antimines d'analyser leurs activités en tenant compte des questions de genre et de la diversité, d'évaluer la mise en œuvre des projets et des programmes et de garantir que les compétences des femmes, des filles, des garçons, des hommes et de divers groupes ainsi que leurs priorités soient mises en avant et que leurs besoins soient satisfaits.

En outre, la Suisse a mené des travaux de recherche innovants sur les questions de genre dans la gestion des munitions, lesquels ont contribué à leur intégration dans les Directives techniques internationales sur les munitions. Elle encourage également la participation effective des femmes aux processus nationaux et locaux de maîtrise des armes légères et de petit calibre, y compris par des recherches spécifiques sur les bonnes pratiques. Cette année, elle préside le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité conjointement avec l'Afrique du Sud. Dans ce contexte, les coordonnateurs se pencheront notamment sur la manière de protéger les droits des femmes et de prendre en considération leur action pour établir un lien entre les femmes et la paix et la sécurité, la maîtrise des armements et le désarmement, en s'attachant tout particulièrement à la question des armes légères et de petit calibre.

En tant que membre du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Suisse s'associe aux efforts déployés par d'autres États participants pour intégrer et autonomiser les femmes dans le secteur de la sécurité et dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Pendant sa présidence du Forum en 2019, la Suisse a amorcé un dialogue sur la sécurité axé sur les femmes et la paix et la sécurité intitulé « Participation des femmes au secteur de la sécurité : pourquoi et comment », dont l'objectif était d'examiner pourquoi il était important d'intégrer les femmes au secteur de la sécurité ainsi que les moyens de parvenir à une meilleure représentation.

La Suisse se félicite des efforts faits par le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité sur le commerce des armes pour élaborer un guide volontaire pour l'application des articles 6 et 7, notamment la disposition relative à la commission d'actes graves de violence fondée sur le genre ou de violence contre les femmes et les enfants (Art. 7.4). Elle réitère en outre l'obligation de tenir compte du risque que des armes classiques puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à faciliter la commission dans les procédures d'autorisation d'exportations d'armes. Dans l'espoir de renforcer l'application de la disposition par les États parties et de faire progresser les discussions à cet égard, la Suisse a demandé à Small Arms Survey de mener une étude sur l'application de la disposition par le personnel chargé de l'octroi des licences d'exportation dans le contexte de l'évaluation des risques préalables au transfert et quelles étaient les informations nécessaires à cet égard.

La Suisse est également déterminée à faire progresser la prise en compte des questions de genre dans le domaine des armes nucléaires. Pour ce faire, elle soutient des projets tels que celui dirigé par l'initiative Reaching Critical Will, qui a pour objectif de promouvoir une approche tenant compte des questions de genre lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Plus généralement, elle est convaincue qu'il sera utile d'inclure les questions de genre dans la lutte contre les armes nucléaires et se félicite donc de l'adoption d'une approche inclusive dans les tables rondes et forums multilatéraux.

Consciente que l'instauration de l'égalité de genre dans les instances de désarmement et sa prise en compte dans les processus de désarmement est un enjeu à

long terme, la Suisse soutient financièrement des projets qui visent à contribuer à cet objectif. En 2020, elle a parrainé le programme « Genre et désarmement » de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Convaincus qu'il est particulièrement important de promouvoir la formation et l'éducation des femmes qui souhaitent faire carrière dans la sécurité internationale, ce qui sera fructueux à long terme, nous soutenons également le programme de bourses de l'ONU et de l'OSCE ainsi que le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, lesquels apportent une importante contribution à cet effet.

Pour conclure, la Suisse souhaite insister sur les défis que posent les nouvelles technologies et sur l'importance d'intégrer une approche transversale des questions de genre en abordant celle des systèmes d'armes qui sont largement tributaires de l'intelligence artificielle. Il n'est pas toujours pleinement tenu compte des questions de genre dans les applications militaires basées sur l'intelligence artificielle, lesquelles peuvent être sources de préjugés sexistes. Il convient donc, à notre avis, de leur accorder la plus grande attention.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago qui a pour principe de s'appuyer sur une approche de la gouvernance centrée sur les personnes, est conscient qu'il est essentiel d'instaurer l'égalité de genre et d'autonomiser les femmes pour mettre en œuvre sa stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, laquelle est pleinement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies. Trinité-et-Tobago considère que la protection et la promotion des droits des femmes et des filles s'inscrivent dans le cadre général de celles des droits humains. Les droits humains étant indivisibles, ils ne peuvent exister sans intégrer ceux des femmes.

La résolution [65/69](#) de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, présentée à l'Assemblée générale à l'initiative de Trinité-et-Tobago en 2010, met en avant la contribution précieuse des femmes aux mesures de désarmement concrètes dans la prévention et la réduction de la violence et des conflits armés et à la promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La résolution interpelle la communauté internationale afin qu'elle adopte et institutionnalise le principe de représentation équitable des femmes à tous les niveaux des processus de prise de décision liés à la paix et à la sécurité. La résolution [75/48](#) de l'Assemblée générale s'appuie sur la résolution initiale [65/69](#).

Même si Trinité-et-Tobago ne produit pas d'armes légères et de petit calibre, le pays est exposé à des activités criminelles transnationales, y compris au commerce de ces armes illicites du fait de sa situation géographique. Les statistiques de la police confirment qu'une forte proportion de ces armes sont utilisées dans des actes de criminalité violente commis dans le pays, y compris de violence domestique, qui débouchent souvent sur le meurtre du conjoint ou du partenaire ainsi que des enfants.

Le nombre d'armes légères et de petit calibre présentes sur le territoire a atteint des proportions alarmantes. L'activité criminelle qui y est associée a des effets négatifs sur la vie des femmes et des enfants, du fait de la participation de leurs maris ou partenaires et pères à des délits connexes qui peuvent entraîner le décès prématuré de jeunes hommes dans la force de l'âge qui sont souvent la principale source de revenus pour la famille. En conséquence, les membres survivants des familles sont

exposés à un risque accru de dénuement, car elles ne sont pas en mesure de s'occuper d'elles-mêmes et les enfants peuvent être marqués à vie, en colère et traumatisés, surtout s'ils ont été témoins des violences dont leur père a été victime au moment de sa mort.

Les données d'expérience limitées dont dispose Trinité-et-Tobago montrent que l'écart entre les politiques et la pratique se réduit progressivement, comme le prouve l'ascension des femmes, aux côtés des hommes, aux postes les plus élevés des divers services de l'appareil de sécurité nationale.

Les efforts pour garantir que la présence des femmes à tous les niveaux de ces services, et cela jusque dans les rangs supérieurs, demeurent prioritaires pour l'ensemble de l'appareil de sécurité nationale grâce à des politiques et procédures d'égalité d'accès aux emplois. Trinité-et-Tobago reste également déterminée à mettre en place des initiatives de renforcement des capacités axées sur des approches du désarmement différenciées selon le genre. En 2021, la collaboration entre les forces de défense de Trinité-et-Tobago, le Haut-commissariat du Canada et l'Université des Indes occidentales a débouché sur l'organisation d'une conférence pour sensibiliser à la question de la violence fondée sur le genre et de la participation égale des femmes, sur le thème « Renforcer la résilience ». Celle-ci s'est notamment penchée sur la mise en place d'une plateforme pour une meilleure intégration des femmes dans les opérations de défense et de sécurité, et sur la manière d'encourager les organismes de sécurité à prendre en considération la représentation égale des femmes dans tous les domaines d'action et à la garantir.

Depuis son lancement en 2020, l'unité de lutte contre la violence fondée sur le genre de la Police nationale, dirigée par une femme, s'est agrandie pour inclure les neuf divisions de police de l'ensemble du territoire, avec notamment pour tâche prioritaire la formation et le renforcement des capacités. La formation comprend des ateliers et des séances de sensibilisation sur :

- la violence fondée sur le genre et le droit ;
- les droits de l'homme et les droits de l'enfant ;
- les enquêtes sur la violence domestique et les infractions sexuelles.

Pour Trinité-et-Tobago, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes ne sont pas simplement une question de parité numérique avec les hommes. Compte tenu de la situation actuelle, les objectifs sont doubles, à savoir parvenir à l'équité de genre en matière de représentation et la soutenir et l'institutionnaliser par la suite. À cet égard, Trinité-et-Tobago estime qu'il serait peut-être nécessaire et souhaitable pour toutes les parties prenantes de prendre des mesures réfléchies, suffisamment tôt, pour garantir la constitution d'une réserve sans cesse croissante de femmes penseuses, responsables politiques et praticiennes de talent, en nombre suffisamment important et disposant des compétences nécessaires, comme moyen de garantir la durabilité fondée sur la parité des sexes et l'équité à moyen et long terme.

Trinité-et-Tobago continuera de soutenir vigoureusement les initiatives internationales et régionales pour avancer sur la voie de la réalisation de ces objectifs et encourage vivement les États Membres à faire rapport sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés en ce qui concerne la question des femmes, du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

III. Réponses reçues du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Pour sa soumission au titre de la résolution [75/48](#) intitulé « Les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements », l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) souhaiterait faire rapport sur deux points en particulier :

Tout d'abord, en 2020, l'AIEA a lancé le programme de bourses Marie Sklodowska-Curie (MSCFP), qui a pour objectif d'encourager et d'aider les jeunes femmes à poursuivre une carrière dans un domaine lié au nucléaire et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de leadeuses dans les sciences et technologies nucléaires. Par cette initiative, l'AIEA encourage les femmes à entrer et à rester dans le secteur de l'industrie nucléaire. L'augmentation de la participation globale des femmes dans le domaine nucléaire dans le monde entier contribuera à l'égalité femmes-hommes, tant dans les programmes nationaux qu'à l'AIEA.

Consciente du rôle essentiel que joue l'éducation dans le développement d'un vivier de jeunes professionnels, l'AIEA a lancé en mars 2020 un programme de bourses pour les étudiantes qui souhaitent faire carrière dans le domaine nucléaire, contribuant par la même à combler l'écart persistant qui existe entre femmes et hommes. Outre l'octroi du statut de boursière MSCFP, ce programme prévoit une aide financière pour les étudiantes inscrites à un programme de maîtrise dans un domaine lié au nucléaire. En outre, il offre des possibilités de stage facilitées par l'AIEA et incite les étudiantes à participer à divers événements pertinents liés à leur domaine de spécialisation.

Le programme MSCFP aide les jeunes femmes qui étudient dans des domaines liés au nucléaire en rapport avec la mission de l'AIEA, qui consiste à promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de la science et de la technologie nucléaires, par exemple en ce qui concerne l'ingénierie nucléaire, la conception avancée de réacteurs, la physique et la chimie nucléaires, la médecine nucléaire, les techniques isotopiques, la biologie des rayonnements, la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et la non-prolifération, le droit nucléaire.

Dans le cadre du programme MSCFP de l'AIEA, ce sont plus de 100 étudiantes chaque année qui reçoivent des bourses d'études ou se voient proposer des stages (dans la limite des fonds disponibles) pour leur permettre d'entrer dans des domaines liés à l'industrie nucléaire, contribuant ainsi à l'équilibre entre les sexes et au progrès technologique et économique. Les stages rendus possibles par l'AIEA permettent aux bénéficiaires d'appliquer concrètement leurs connaissances ainsi que de s'employer à répondre efficacement aux besoins technologiques et scientifiques dans le domaine nucléaire, au lendemain de leur participation au programme MSCFP.

Depuis son lancement et au cours des deux dernières années, 1 042 candidatures ont été reçues. Au total, 210 étudiantes ont été sélectionnées, représentant 93 États Membres, étudiant dans 53 pays du monde. Vingt-quatre étudiantes ont terminé leur maîtrise avec le soutien du programme MSCFP, et plus de 20 ont commencé des stages facilités par l'AIEA. Ces stages se déroulent dans les services techniques de l'AIEA et dans les centres de collaboration de l'Agence, ainsi que dans des organisations partenaires ou dans le secteur.

Le programme MSCFP a été pensé comme une initiative à long terme, financée par des contributions extrabudgétaires, y compris des contributions en nature. Il faut

donc collecter des fonds suffisants pour toute la durée du programme, afin de pouvoir décerner le nombre de bourses et offrir le nombre de stages prévus ainsi que pour couvrir les coûts directs de gestion du projet sur une base annuelle.

Au mois de décembre 2021, le programme MSCFP avait enregistré des promesses de dons pour un montant s'élevant à 7,8 millions d'euros ainsi que des contributions en nature permettant de parrainer 33 étudiantes. Entre autres donateurs, on peut citer l'Union européenne, 19 États Membres, 2 institutions d'États Membres ainsi que des membres du secteur (2 partenaires du secteur privé et 1 institut universitaire).

Le programme MSCFP de l'AIEA favorise les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et l'avancement des femmes dans le nucléaire par le biais d'activités ciblées, notamment l'éducation et la formation et les bourses MSCFP. Il est directement inspiré de la politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies.

Deuxièmement, dans le domaine des garanties, l'Agence fournit une formation et un soutien aux États Membres sur les questions relatives à la vérification et à la non-prolifération nucléaires. Le Safeguards Traineeship Programme comptait 55 % de femmes parmi ses participants et les États Membres sont également fortement encouragés à identifier des femmes susceptibles de participer aux formations organisées par le département.

Pour le colloque sur les garanties, l'Agence compte faire en sorte que les femmes, et en particulier les jeunes femmes, soient représentées sur un pied d'égalité dans les tables rondes/discussions afin de s'assurer que leurs voix soient prises en compte dans le processus décisionnel. Nous nous concentrons sur la parité (genre, géographie et âge) dans toutes les manifestations relatives aux garanties, par exemple les manifestations parallèles à la Conférence générale.

En interne, l'Agence souligne qu'elle est déterminée à accroître la représentation des femmes dans l'élaboration des politiques, programmes et mesures de garanties. L'Agence se concentre sur la création d'un environnement favorable par son initiative des défenseurs et défenseuses de la diversité (c'est-à-dire des championnes et champions de l'égalité des genres, mais aussi de la représentation géographique, etc.), ainsi que sur la création d'équipes diverses pour mener des initiatives de promotion de la diversité de genre au sein du Département.

Bureau des affaires de désarmement de l'ONU

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Observations d'ordre général

Depuis l'adoption de la résolution [75/48](#) par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'objectif visant à assurer la participation égale, pleine et effective des femmes n'a pas été pleinement atteint au sein des délégations envoyées aux forums multilatéraux sur le désarmement. En 2021, au sein de la Première Commission (Commission du désarmement et de la sécurité internationale) de l'Assemblée générale, 35 % des délégations étaient composées de femmes et 25 % des chefs de délégation étaient des femmes. Le pourcentage de femmes prenant la parole lors des réunions sur le désarmement varie : 23 % lors de la Conférence du désarmement, 25 % à la Première Commission de l'Assemblée générale ; 29 % lors de la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques ; 30 % à la septième Réunion biennale des États sur les armes légères, et 43 % à la session de 2022 du

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation.

Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire ont tous au moins 40 % de femmes dans leur composition.

Dans le domaine du désarmement et au-delà, l'accent a été mis sur les quotas et sur la promotion d'un environnement de travail diversifié et inclusif dans les discussions et les décisions intergouvernementales, y compris les documents finaux de la Commission de la condition de la femme ; le Forum Génération Égalité en 2021 ; les appels de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et les discours des expertes et experts lors de manifestations et de séminaires.

En outre, les effets des armes sur les femmes ont été étudiés à la faveur de manifestations et de recherches et dans des documents d'information par les États, la société civile et les entités des Nations Unies. Le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement a poursuivi ses travaux à Genève et un nouveau groupe d'impact sur les organes de réglementation nucléaire a été créé à Vienne.

Le désarmement et la maîtrise des armements occupent une place importante dans le programme sur les femmes et la paix et la sécurité depuis que le Secrétaire général, dans son rapport 2020 sur les femmes et la paix et la sécurité a appelé les États à inverser la tendance à la hausse des dépenses militaires mondiales en vue d'encourager un plus grand investissement dans la sécurité humaine, un des cinq objectifs clés de la décennie d'action sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle nationale s'est penché sur la question du désarmement et de la maîtrise des armes légères en 2022. Le Secrétaire général a aussi abordé la question de la maîtrise des armes dans ses rapports sur les violences sexuelles liées au conflit, en les assortissant de recommandations sur les moyens de remédier à la prolifération des armes légères en tant que facteurs de violence.

La question de la participation des femmes et d'autres questions de genre ont été abordées lors de la plupart des réunions multilatérales consacrées au désarmement au cours de la période considérée, que ce soit sous la forme d'observations, de déclarations conjointes, de discussions spéciales et de documents de travail ou de manifestations :

- L'Assemblée générale a adopté 18 résolutions de la Première Commission libellées de manière inclusive du point de vue du genre en 2020 et 19 en 2021, y compris de nouveaux textes dans ses résolutions [75/36](#) sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable et [76/33](#) sur le respect des accords et engagements de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement. Les États n'ont pas publié de déclarations conjointes sur le genre au cours des deux sessions. Les organisations de la société civile ont axé leurs déclarations conjointes sur le militarisme patriarcal et les normes de genre.
- À la Conférence du désarmement, les présidences australienne et canadienne ont proposé une mise à jour technique du règlement intérieur de la Conférence afin de le rendre neutre du point de vue du genre en remplaçant les pronoms

masculins et les adjectifs possessifs. Malgré les efforts déployés et la dynamique créée, la motion n'a pas recueilli de consensus.

- Lors de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, les États ont établi un document final dans le préambule duquel il est rappelé l'importance d'une participation égale, pleine et effective des femmes à la maîtrise des armements et de l'intégration de la dimension de genre et qui voit reconnue l'existence d'un lien entre le commerce illicite des armes et la violence sexuelle dans les conflits, ainsi qu'entre le Programme d'action et le programme sur les femmes et la paix et la sécurité.
- Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur le 22 janvier 2021, mettant l'accent sur le principe de la participation égale, pleine et effective des femmes et apportant une aide tenant compte des questions de genre aux personnes touchées par les armes nucléaires. Dans le même temps, une meilleure prise en compte des questions de genre et de l'inclusion a été recommandée lors d'une série de manifestations organisées dans le cadre de la préparation de la dixième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment dans la déclaration ministérielle de l'initiative transrégionale de Stockholm sur le désarmement nucléaire.
- Des documents de travail et des manifestations sur le thème de l'égalité des genres et des femmes et de la paix et de la sécurité ont suscité un intérêt marqué, entre autres, lors de la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques et des consultations ouvertes qui ont été organisées sur la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité.
- Lors de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions a été adopté le Plan d'action de Lausanne, qui comprend des engagements en faveur de l'intégration de la dimension de genre, de la collecte de données ventilées par genre, âge et handicap, et d'une assistance aux victimes tenant compte de la dimension de genre.
- Le Groupe d'experts gouvernementaux appelé à préparer la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a abordé la question des préjugés liés au genre dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation a plaidé pour que soient renforcées les capacités dans le domaine de la cybersécurité en tenant compte de la dimension de genre. Les États ont lancé la bourse « Women in International Security and Cyberspace Fellowship ».
- Le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus a appelé à l'intégration de la dimension de genre et à la participation des femmes aux processus de décision et de mise en œuvre sur un pied d'égalité. Le Bureau des affaires de désarmement et Small Arms Survey ont publié un rapport et un document d'information sur les aspects de la gestion des munitions ayant trait au genre.

Action menée par le Bureau des affaires de désarmement

Le Bureau des affaires de désarmement a lancé sa politique de genre pour la période 2021-2025⁴ et a continué à intégrer systématiquement les considérations de genre dans ses activités tout en aidant les États Membres à intégrer les questions de genre et les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans les cadres de désarmement et de maîtrise des armements.

Le Bureau a contribué au renforcement des capacités des jeunes femmes dans le domaine du désarmement par le biais de la bourse d'études pour la paix et la sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe-Bureau des affaires de désarmement, du Programme de bourses des Nations Unies pour le désarmement, de l'initiative Youth for Biosecurity financée par l'Union européenne et d'initiatives régionales de renforcement des capacités. Les femmes ont représenté en moyenne 49 % des près de 11 000 personnes qui ont participé à plus de 180 manifestations, sessions de formation et autres activités menées par le Bureau et ses centres régionaux en 2020 et 2021. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a lancé la quatrième édition de sa publication *Forces of Change*⁵, qui présente les femmes dans le désarmement dans la région.

Le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi la mise en œuvre de son projet phare mondial⁶ sur le genre et la maîtrise des armes légères, financé par l'Union européenne, et organisé des formations dans les pays sur l'intégration du genre dans les politiques et programmes de maîtrise des armes légères. Il s'agissait notamment d'une formation organisée en Afrique, qui a été l'occasion de travailler avec les commissions nationales chargées des armes légères sur l'intégration des questions de genre dans les plans d'action nationaux, la mise en place de cadres de suivi et d'évaluation et l'analyse de genre. Dans la région Asie-Pacifique, l'accent a été mis sur le respect et la ratification des instruments internationaux de maîtrise des armements et sur leur convergence avec la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que sur les stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre, tandis qu'en Amérique latine, la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes sont restées la priorité.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Recherche

En collectant et en analysant des données ventilées sur les tendances concernant les homicides intentionnels, leurs taux et leur nombre, y compris ceux commis avec des armes à feu, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) évalue l'impact des armes légères et de petit calibre sur les femmes et les filles dans le contexte des homicides. Les études publiées par l'ONUDC à ce sujet sont consultables en ligne⁷.

⁴ Consultable à l'adresse www.un.org/disarmament/unoda-gender-policy-2021-2025/.

⁵ Consultable à l'adresse <https://unlirec.org/wp-content/uploads/2020/12/Fuerza-de-Cambio-IV-INGLES.pdf>.

⁶ Un complément d'information est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/disarmament/fr/gender-salw-project/.

⁷ Voir www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/global-study-on-homicide.html et www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Firearms/2020_REPORT_Global_Study_on_Firearms_Trafficking_2020_web.pdf.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Les considérations de genre sont de plus en plus prises en compte dans les discussions tenues dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (Protocole relatif aux armes à feu).

Étant donné l'importance de l'intégration de la dimension de genre dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, l'ONUSD a élaboré un document de travail « Organized crime and gender: a selection of gender issues relating to the United Nations Convention against Transnational Organized Crime », qui sera publié en 2022.

Lors de sa dixième session, tenue en 2020, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) a adopté sa résolution 10/2, intitulée « Renforcement de la coopération internationale contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions », dans laquelle l'accent est mis sur le rôle que jouent les femmes dans la maîtrise des armements et qui encourage l'intégration des perspectives de genre et d'âge dans les politiques et programmes relatifs aux armes à feu, ainsi que la collecte de données ventilées par genre et par âge sur le trafic illicite d'armes à feu, afin de mieux en comprendre les impacts sur les femmes et d'améliorer ainsi les politiques et programmes nationaux. En outre, sachant qu'il est indispensable de lutter contre le trafic illicite d'armes à feu pour éliminer la violence fondée sur le genre, la Conférence a encouragé les parties prenantes à s'attaquer à la violence armée contre les femmes et aux crimes de haine liés à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces et composantes et de leurs munitions.

Programme mondial sur les armes à feu

Par le biais de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUSD, s'est engagée à prévenir et à combattre le trafic d'armes à feu et la criminalité connexe, y compris la possession illicite et l'utilisation abusive d'armes à feu, en tenant compte des questions de genre, en promouvant l'intégration des questions de genre et la représentation et la participation égales des femmes dans les autorités de justice pénale.

L'intégration des questions de genre est une priorité transversale des cinq piliers du programme : a) l'élaboration de lois et de politiques sur les questions relatives aux armes à feu ; b) l'application de mesures préventives, de mesures de sécurité et de mesures réglementaires visant à empêcher le détournement et l'utilisation abusive d'armes légales à des fins illicites ; c) le renforcement des réponses pénales au trafic d'armes à feu et aux crimes connexes ; d) la coopération internationale et l'échange d'informations pour un traçage plus efficace et systématique des armes à feu illicites ; et e) l'identification et le suivi des flux d'armes à feu illicites pour que la prise de décision politique et opérationnelle puisse être bien étayée.

Les initiatives menées dans le cadre du Programme comprennent des études sur les aspects genrés de la criminalité liée aux armes à feu⁸, ainsi que l'élaboration d'un module de formation visant à promouvoir l'intégration des questions de genre dans toutes les activités. En outre, une stratégie de programmation tenant compte des aspects genrés de la criminalité liée aux armes à feu, en s'intéressant au point de vue

⁸ À savoir, la prévention de la violence contre les femmes et les filles par la maîtrise des armes à feu, l'incidence des armes à feu dans la violence de genre et la violence domestique, le rôle des femmes en tant qu'agentes de changement contre la prolifération illicite des armes à feu et le rôle des femmes dans la criminalité organisée liée aux armes à feu.

des femmes non seulement en tant que victimes, mais aussi en tant que délinquantes, est en cours d'élaboration.

L'ONUDC a pris une série de mesures concrètes pour qu'il soit davantage tenu compte des questions de genre dans les initiatives de maîtrise des armements et de prévention de la criminalité liée aux armes à feu et la justice pénale :

- Faciliter la représentation d'expertes et d'organisations de la société civile lors de la rédaction de textes législatifs tendant à l'incorporation dans le droit national du Protocole sur les armes à feu, afin de garantir que les lois relatives aux armes à feu tiennent compte des questions de genre. Il s'agit notamment de promouvoir l'interdiction de la possession d'armes à feu pour les personnes qui ont été condamnées pour des crimes liés à la violence sexuelle, à la violence entre partenaires intimes ou à des lésions corporelles. En outre, l'ONUDC a commencé à intégrer une analyse de genre dans les examens législatifs et ses outils d'aide à la rédaction des textes ;
- Promouvoir la participation et la contribution de professionnelles aux activités de prévention de la criminalité et de justice pénale, y compris aux sessions de formation, et renforcer le rôle joué par les femmes dans l'application de la loi et l'appareil judiciaire pour lutter contre la traite ;
- Collecter des données ventilées par genre sur des questions telles que la démographie de l'utilisation des armes à feu dans les crimes violents, ainsi que sur les personnes arrêtées, poursuivies ou condamnées pour trafic illicite d'armes à feu⁹, afin de comprendre la dimension de genre de ce trafic du côté des auteurs ;
- Sensibiliser les autorités et le personnel enseignant aux aspects genrés de la violence armée, en particulier des homicides, par le biais de l'initiative Education for Justice¹⁰ de l'ONUDC.

En juillet 2021, l'ONUDC a publié l'évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme¹¹, dans laquelle il constate une amélioration de l'équilibre femmes-hommes parmi les intervenants et les formateurs, mais relève toutefois des écarts entre les pays en ce qui concerne la proportion de femmes dans les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire, notamment aux postes de responsabilité.

IV. Réponses reçues d'autres organisations internationales

Communauté de développement de l'Afrique australe

[Original : anglais]
[25 mai 2022]

La résolution 75/48 de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements », s'inscrit dans un cadre global qui comprend le droit international humanitaire, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les objectifs de développement durable et le

⁹ Dans le cadre de l'initiative Surveiller les flux illicites d'armes.

¹⁰ Voir ONUDC, « *Indirect impacts of firearms on states or communities* », consultable à l'adresse suivante : www.unodc.org/e4j/en/firearms/module-1/key-issues/indirect-impacts-of-firearms-on-states-or-communities.html.

¹¹ ONUDC, Section de l'évaluation indépendante, *Midterm Independent In-Depth Evaluation: Global Firearms Programme: Countering Illicit Arms Trafficking and Its Links to Transnational Organized Crime and Terrorism* (Vienne, 2021).

Programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, « Assurer notre avenir commun ».

La résolution 75/48 réitère et vient consacrer les engagements pris précédemment concernant le rôle et la mobilisation des femmes dans le processus de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Dans cette résolution, les États Membres sont exhortés à :

- Prendre des mesures institutionnelles concrètes et efficaces pour assurer la protection des femmes et des filles ;
- Promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, car elles peuvent apporter une contribution importante au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité ;
- Veiller à ce que les femmes participent, dans une perspective d'égalité des genres, à la négociation des accords de paix, aux opérations de maintien de la paix et aux efforts de reconstruction dans les sociétés déchirées par des conflits ;
- Faire en sorte que l'égalité des genres soit prise en compte dans toutes les actions du Conseil de sécurité, pour tout un éventail d'activités telles que la réforme du secteur de la sécurité ; et
- Reconnaître le rôle joué par la société civile et mettre l'accent sur la participation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les sphères des processus de prévention, de gestion et de consolidation de la paix.

Par le biais de leurs forces de défense nationales, les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont participé à des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans différentes régions d'Afrique. L'une des responsabilités des forces de défense nationales est de collaborer avec les autres missions de maintien de la paix pour mener à bien la collecte des armes et contrôler leur élimination.

Chaque groupe de maintien de la paix est composé d'officier(ère)s/soldat(e)s, qui sont chargés de communiquer avec les civils et les rebelles eux-mêmes afin de maîtriser le chaos et de maîtriser les armes. Afin de donner davantage de moyens d'action aux femmes et de les encourager à participer au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, la SADC conseille ce qui suit :

- Les soldates devraient obtenir des postes dans les facultés internationales qui dispensent des formations et des techniques de collecte et de maîtrise des armements ;
- Les soldates devraient avoir la possibilité d'assister et de participer à des séminaires et des conférences internationales sur les questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements en général ;
- Les soldates devraient disposer d'un bureau spécial ou former un comité au sein de l'organe de sécurité des Nations Unies chargé de la maîtrise des armements au niveau mondial ; et
- La participation à la collecte des armes et au contrôle de la distribution d'armes aux femmes doit être renforcée, dans un souci d'efficacité.

Comme on l'a indiqué, les résolutions susmentionnées soulignent le rôle central que peuvent jouer les femmes dans les processus liés à l'application des politiques de désarmement, étant entendu que les femmes, qui représentent la majorité de la population dans les États membres de la SADC, jouent aussi un grand rôle dans l'éducation de la société.

À cet égard, sachant que le désarmement est un outil essentiel pour faire advenir une paix stable, il apparaît justifié et pertinent que la SADC agisse de manière pragmatique : tout d'abord, en inscrivant des soldates dans les principaux programmes de formation sur ce type de sujets, qui sont ou seront proposés par les entités des Nations Unies, ensuite, en invitant des femmes à participer à l'exécution de programmes multisectoriels de renforcement des capacités sur ces questions, qui visent à articuler une approche nationale concertée entre les institutions de défense et de sécurité, la justice sociale et la société dans son ensemble.

À la lumière de ce qui précède, la Communauté soutient l'adoption de la résolution [75/48](#) sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, car elle est conforme au Plan stratégique indicatif de développement régional.

Union européenne

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue un cadre d'orientation et d'application essentiel, qui favorise une plus grande résilience sociétale, l'avènement de sociétés plus pacifiques et un plus grand respect des droits des femmes et des filles. Il est donc fondamental que les mesures de prévention, les interventions et les mesures correctives aujourd'hui et à l'avenir répondent aux droits, aux besoins et aux expériences des femmes et des filles dans toute leur diversité.

L'Union européenne est très attachée à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et des résolutions adoptées ensuite qui composent le programme « Les femmes et la paix et la sécurité ». Elles sont notre boussole vers l'égalité des genres dans la paix et la sécurité. La promotion de l'égalité femmes-hommes et la sensibilisation aux questions de genre et l'avancement des femmes sont d'importantes priorités transversales pour l'Union européenne. L'Union européenne défend la prise en compte des questions de genre dans toutes les activités afférentes à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements. L'Union européenne estime qu'il est essentiel que les femmes participent activement à tous les niveaux de la prise de décision concernant la paix et la sécurité et qu'elles jouent un rôle moteur pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable. L'Union européenne est fermement résolue à intégrer la dimension de genre dans tous les travaux relatifs à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements, et elle a réitéré cet engagement lors de la réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021.

L'Union européenne est d'avis que la participation active et le leadership des femmes, à tous les niveaux, dans la prise de décision et l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité revêtent une importance essentielle pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable. Si certains progrès ont été accomplis ces dernières années, les recherches montrent qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité femmes-hommes dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. À cet égard, l'Union européenne a décidé, au début de l'année 2020, de soutenir les mesures 36 et 37 du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la participation pleine et égale des femmes aux processus décisionnels.

En novembre 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie contre les armes légères et de petit calibre illicites. Dans le cadre de cette stratégie, l'Union européenne s'engage à tenir compte des considérations de genre

lors de la conception de nouveaux projets relatifs à la lutte contre la violence armée et à la maîtrise des armes légères en général, et à partager les bonnes pratiques à cet égard. Depuis l'adoption de cette nouvelle stratégie, tous les nouveaux projets d'assistance intègrent systématiquement des perspectives de genre par l'offre de conseils et d'expertise techniques, le développement de produits de connaissance et/ou la formation.

L'Union européenne soutient l'universalisation et la mise en œuvre des conventions de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements au moyen de projets spécifiques (décisions du Conseil) qui prennent systématiquement en compte les questions de genre. La décision (PESC) 2019/97 du Conseil en faveur de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines prévoit que des séminaires réuniront des jeunes du Sud. Une attention particulière sera accordée aux moyens d'encourager la participation des jeunes femmes du Sud global. La décision (PESC) 2019/538 du Conseil visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques prévoit l'organisation de forums pour les femmes sur les utilisations pacifiques de la chimie et un cours de développement des compétences analytiques de base à l'intention des femmes.

En plus des projets ciblant une région géographique donnée, l'Union européenne soutient également une approche globale visant à accroître les connaissances et à renforcer les capacités concernant les liens existant entre le genre et les armes légères et de petit calibre. Le Bureau des affaires de désarmement a commencé par l'application de la décision du Conseil (PESC) 2018/2011 à l'appui des politiques, programmes et actions intégrant la dimension hommes-femmes dans la lutte contre le trafic et le détournement des armes de petit calibre, conformément au programme sur les femmes, la paix et la sécurité. Le projet a permis le financement d'activités telles que des formations en ligne sur l'intégration des questions de genre dans la maîtrise des armes légères à l'intention du personnel des Nations Unies et de la communauté de pratique.

L'Union européenne salue les efforts déployés par les entités des Nations Unies, en particulier le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, ainsi que par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la société civile, pour alimenter les discussions qui ont lieu au sein du mécanisme de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, sur l'égalité des genres, l'avancement des femmes et les impacts différents qu'ont certaines armes sur les femmes et les hommes.

L'Union européenne encourage l'application du Traité sur le commerce des armes, et notamment de son article 7, en vertu duquel les États doivent tenir compte du risque que des armes ou d'autres articles puissent servir à commettre ou faciliter des actes graves de violence fondée sur le sexe. La bonne application du Traité sur le commerce des armes peut contribuer à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, comme le prévoit la cible 5.2 des objectifs de développement durable (ODD).

Les femmes, les filles, les garçons et les hommes peuvent être affectés d'une manière à la fois similaire et différente par les mines et les restes explosifs de guerre. Dans ses conclusions du 25 juin 2019 au sujet d'une position de l'Union européenne sur le renforcement de l'interdiction des mines antipersonnel à la lumière de la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui s'est tenue du 25 au 29 novembre 2019 à Oslo, le Conseil s'est engagé à faire une large place aux questions de genre dans le document final de la Conférence d'examen et à tenir compte de ces questions dans tous les aspects de l'action antimines.